

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le huit février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

**Présents** : BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - DE BARROS C. - FOREZ D. - ISARN P. - LABROUSSE M. - LAVIT F. - LOPEZ C. - PAILLES S. - ROUSSET A.

**Absent** : SOULIE C.

**Procurations** : GALZY Isabelle à FOREZ Daniel / GROUSSET Emilie à BOUTES Francis

**Secrétaire de séance** : LOPEZ Chantal

**03/2022 : Renouvellement à l'adhésion à l'Agence Technique Ingénierie - Année 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 04 juillet 2018, la commune avait adhéré à l'Agence Technique Ingénierie. Il rappelle que cet organisme apporte à la collectivité assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale.

Il explique au conseil que l'adhésion pour l'année 2022 s'élève à la somme de 285 €.

Il demande au Conseil de bien vouloir donner son avis.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**ACCEPTTE** l'adhésion à Hérault Ingénierie, ainsi que la cotisation qui doit être versée annuellement.

**DONNE** pouvoir à Monsieur Le maire de signer tous documents relevant de cette décision.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus**

**Le Maire**  
**BOUTES Francis**

  
